

# **NOTICE EXAMEN CAS PAR CAS**

***TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MEDICAL DU CHP DE MORLAIX (29).***

## **Site de projet**

Centre Hospitalier des Pays de Morlaix  
15, rue de Kersaint Gilly  
BP 97237 – 29672 Morlaix

## **Maître d'Ouvrage**

Centre Hospitalier des Pays de Morlaix  
15, rue de Kersaint Gilly  
BP 97237 – 29672 Morlaix



## **B.E.T. Pluridisciplinaire**



B3E – Ingénieurs Conseils  
ENVIRONNEMENT – VRD – AMENAGEMENT – TCE  
ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE – HYDRAULIQUE – RESEAUX SECS ET FLUIDES  
DIAGNOSTIC – MAITRISE D'ŒUVRE – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE  
2, rue Salvador Allende – 92 000 Nanterre  
☎ 01.55.47.24.00 – @ [contact@b3e-bet.fr](mailto:contact@b3e-bet.fr)

## **PREAMBULE**

Conformément à l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, le présent rapport a pour objet d'analyser la nécessité de réaliser une étude d'impact dans le cadre du projet d'extension du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix.

Ce projet comprend la création d'un nouveau bâtiment hospitalier (extension du CH des Pays Morlaix).

L'analyse au cas par cas vise à déterminer si ce projet est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, au regard de la nature et de l'ampleur des travaux, ainsi que du contexte écologique, urbain et réglementaire du site. Cette démarche permet de garantir une prise en compte appropriée des enjeux environnementaux et des obligations légales en vigueur.

La présente note s'inscrit dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas préalable à une éventuelle évaluation environnementale (article R. 122-3-1 du Code de l'environnement) et sera complétée par toute information utile à l'instruction du dossier.

## **SOMMAIRE**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. INTITULE DU PROJET .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>5</b>  |
| <b>2. IDENTIFICATION DU (OU DES) MAITRE(S) D'OUVRAGE OU DU (OU DES) PETITIONNAIRE(S) .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>5</b>  |
| <b>3. CATEGORIE(S) APPLICABLE(S) DU TABLEAU DES SEUILS ET CRITERES ANNEXE A L'ARTICLE R. 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT CORRESPONDANT DU PROJET .....</b>                                                                                                                                                                                             | <b>6</b>  |
| <b>4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>6</b>  |
| 4.1 NATURE DU PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 6         |
| 4.2 OBJECTIFS DU PROJET.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 8         |
| 4.3 DESCRIPTION DU PROJET.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 8         |
| 4.3.1 Contexte et genèse du projet .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 8         |
| 4.3.2 Évolution et redéfinition du périmètre du projet.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 9         |
| 4.3.3 Choix du site d'implantation de l'extension .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 9         |
| 4.3.4 Description du projet architectural .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 9         |
| 4.3.5 Détail du nouveau bâtiment .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 10        |
| 4.3.6 Aménagements extérieurs – VRD.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10        |
| 4.4 À QUELLE(S) PROCEDURE(S) ADMINISTRATIVE(S) D'AUTORISATION LE PROJET A-T-IL ETE OU SERA-T-IL SOUMIS ? .....                                                                                                                                                                                                                                                             | 11        |
| 4.5 DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET ET SUPERFICIE GLOBALE DE L'OPERATION .....                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 11        |
| 4.6 LOCALISATION DU PROJET.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 13        |
| 4.7 S'AGIT-IL D'UNE MODIFICATION/EXTENSION D'UNE INSTALLATION OU D'UN OUVRAGE EXISTANT ?                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 13        |
| <b>5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>14</b> |
| <b>6. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE AU VU DES INFORMATIONS DISPONIBLES.....</b>                                                                                                                                                                                                                                 | <b>17</b> |
| 6.1 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 17        |
| 6.2 LES INCIDENCES DU PROJET IDENTIFIEES AU 6.1 SONT-ELLES SUSCEPTIBLES D'ETRE CUMULEES AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES ? .....                                                                                                                                                                                                                               | 20        |
| 6.3 LES INCIDENCES DU PROJET IDENTIFIEES AU 6.1 SONT-ELLES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES EFFETS DE NATURE TRANSFRONTIERE ? .....                                                                                                                                                                                                                                                | 20        |
| 6.4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RESULTATS DISPONIBLES ISSUS DES EVALUATIONS PERTINENTES DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT REQUISES AU TITRE D'AUTRES LEGISLATIONS APPLICABLES.....                                                                                                                                                                                         | 20        |
| 6.5 DESCRIPTION, LE CAS ECHEANT, DES MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET SUSCEPTIBLES D'ETRE RETENUES OU MISES EN ŒUVRE POUR EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE (EN Y INCLUANT LES SCENARIOS ALTERNATIFS EVENTUELLEMENT ETUDIES) ET PERMETTANT DE S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACTS RESIDUELS NOTABLES..... | 21        |
| <b>7. AUTO-EVALUATION (FACULTATIF) .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>21</b> |

## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

### **Liste des figures :**

|                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Plan du bâtiment avec sa localisation .....                                       | 7  |
| Figure 2 : organigramme du projet.....                                                       | 10 |
| Figure 3 : Carte au 1/25 000e de la localisation du site du projet. ....                     | 13 |
| Figure 4 : Carte des ZNIEFF à proximité du projet .....                                      | 14 |
| Figure 5 : Plan de Prévention des Risques d’Inondation (PPRI) autour du site d’étude .....   | 15 |
| Figure 6 : Patrimoine culturel (source : B3E, DRAC) .....                                    | 16 |
| Figure 7 : Photographie de l’emplacement du site du projet (source : Google Earth Pro) ..... | 18 |
| Figure 8 : Résultat des sondages pédologiques (source : B3E) .....                           | 18 |
| Figure 9 : Carte des sites Natura 2000 à proximité du projet .....                           | 19 |

## 1. INTITULE DU PROJET

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MEDICAL DU CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX (29).

## 2. IDENTIFICATION DU (OU DES) MAITRE(S) D'OUVRAGE OU DU (OU DES) PETITIONNAIRE(S)

| DEMANDEUR                            |                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Raison sociale                       | <b>Maitre d'ouvrage :</b><br><b>Centre Hospitalier des Pays de Morlaix</b><br><br><b>Pouvoir adjudicateur :</b><br>Centre Hospitalier Universitaire de Brest                              |                                                                                       |
| Adresse                              | <b>Centre Hospitalier Universitaire de Brest</b><br>2 avenue Foch<br>29 609 BREST Cedex<br><br><b>Centre Hospitalier des Pays de Morlaix</b><br>15 rue de Kersaint Gilly<br>29672 Morlaix |  |
| Numéro SIRET                         | 26290009500015                                                                                                                                                                            |                                                                                       |
| Personne à contacter<br>Adresse mail | Alexandre SANTIN<br>ASantin@ch-morlaix.fr                                                                                                                                                 |                                                                                       |
| Numéro de téléphone                  | 06 65 51 08 24                                                                                                                                                                            |                                                                                       |

### 3. CATEGORIE(S) APPLICABLE(S) DU TABLEAU DES SEUILS ET CRITERES ANNEXE A L'ARTICLE R. 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT CORRESPONDANT DU PROJET

| N° de catégorie                                                       | Sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement (clause filet) | a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> (8 369 m <sup>2</sup> clause filet) |

La création de nouveaux parkings sur le même site a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en mars 2025. Une décision en date du 30 juin 2025 a été transmise au centre hospitalier : le projet de parking ne donne pas lieu à une demande d'étude d'impact.

Un dossier de demande de dérogation au titre des espaces protégées, conformément aux articles L.411-1 et suivants du Code de l'Environnement va être déposé (une version provisoire de ce dossier sera jointe en annexe).

Le projet, objet de la présente demande d'examen au cas par cas, présente une surface de plancher de 8 369 m<sup>2</sup> et une emprise au sol de 9 369 m<sup>2</sup> à ce stade de développement, inférieure aux seuils fixés par l'article R.122-2 du Code de l'Environnement au titre de la rubrique 39.

En application de l'article R.122-2-1, dit « clause filet », nous vous soumettons le projet de construction du nouveau bâtiment d'Hospitalisation du CH Morlaix à un examen au cas par cas afin de permettre à l'autorité environnementale d'évaluer l'opportunité d'une évaluation environnementale.

### 4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

#### 4.1 NATURE DU PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION

Le projet concerne la construction d'un nouveau bâtiment hospitalier sur le site du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix, dans le cadre de l'extension du bâtiment « Hôpital Général MCO ». Cette opération s'inscrit dans la première phase du schéma directeur immobilier et architectural de l'établissement.

Le projet comprend notamment :

- La construction d'un nouveau bâtiment de 8 369 m<sup>2</sup> de surface de plancher, réparti sur 5 niveaux, destiné à accueillir :
  - Les hospitalisations conventionnelles de médecine (180 lits environ),
  - Un funérarium,
  - Des fonctions logistiques (locaux techniques, quartier logistique, etc.).
- La création de liaisons fonctionnelles (médicales, logistiques et techniques) entre l'extension et le bâtiment existant, le Tripode, via la construction de galeries de connexion à plusieurs niveaux.
- Des aménagements extérieurs liés à l'opération, incluant (les demandes ont déjà été effectuées) :
  - La réorganisation des voiries internes,
  - La création de nouveaux cheminements piétons, accompagnés d'ouvrages spécifiques (escaliers, rampes, préaux de protection),
  - La réalisation de travaux de VRD, dont l'assainissement des eaux pluviales et usées.

### Travaux de démolition prévus

Afin de permettre la construction du nouveau bâtiment et des aménagements associés, des travaux de démolition et de préparation du site seront réalisés, incluant :

- L'enlèvement et la déconstruction d'un bâtiment modulaire (M13) pour réemploi par une entreprise spécialisée
- La déconstruction des chaussées existantes situées sur l'emprise du futur bâtiment et de ses abords,
- La scarification de certaines zones en vue de la mise en œuvre des nouvelles structures de voirie,
- La suppression d'anciennes infrastructures (bordures, buses, caniveaux, éléments maçonnés),
- La dépose et l'évacuation du mobilier urbain et de la signalisation concernés par le chantier,
- La purge des sols instables, afin d'assurer une assise solide et durable aux nouvelles constructions.

L'ensemble de ces interventions s'inscrit dans une logique d'optimisation fonctionnelle du site et de renforcement des capacités d'accueil du Centre Hospitalier.

La localisation du projet est présentée sur la carte ci-dessous.

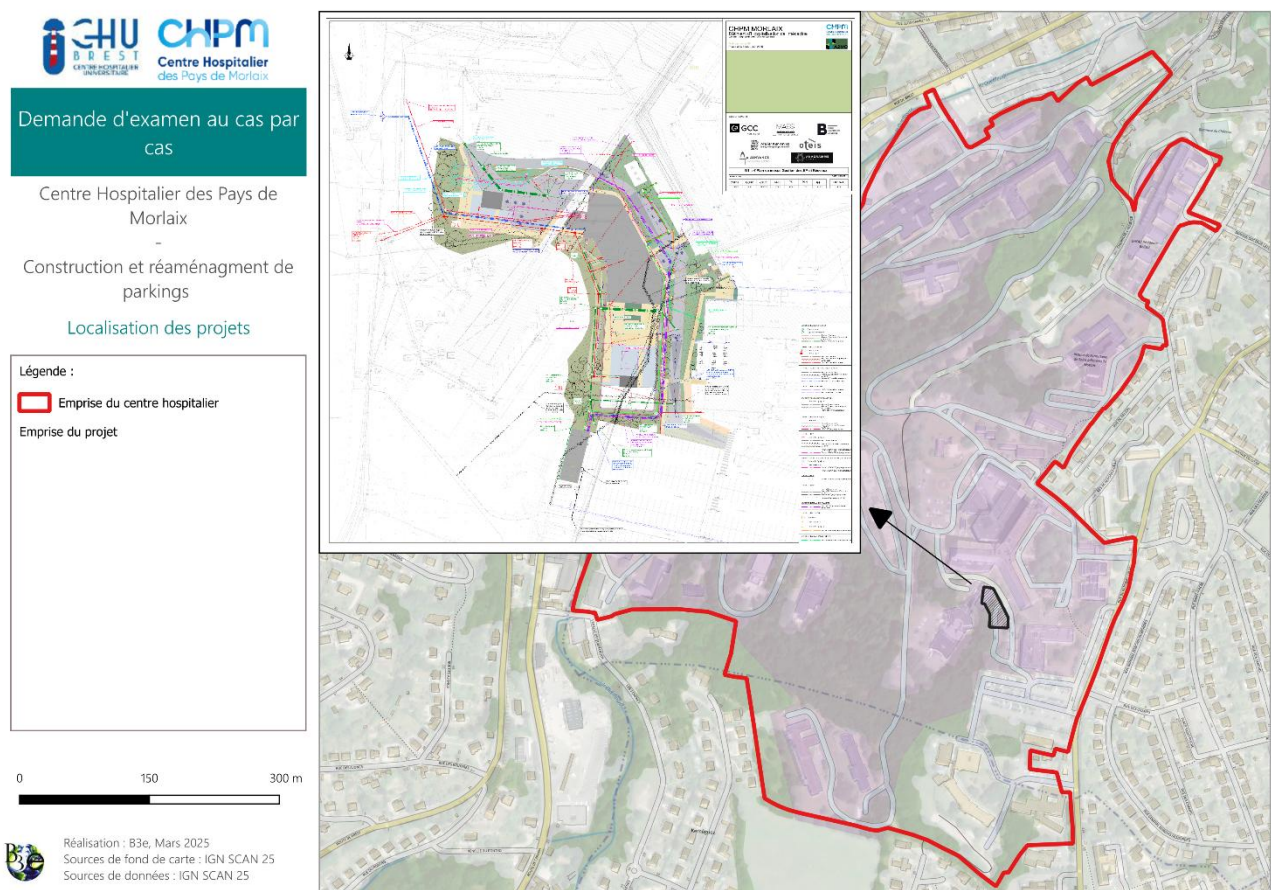


Figure 1 : Plan du bâtiment avec sa localisation

## 4.2 OBJECTIFS DU PROJET

Le projet d'extension du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix s'inscrit dans une volonté globale de modernisation et de réorganisation de l'offre de soins sur le site de Morlaix. Cette extension, d'une superficie de moins de 10 000 m<sup>2</sup>, vise à renforcer les capacités hospitalières et à améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des patients, tout en anticipant les évolutions futures du site.

L'un des objectifs majeurs est la création d'un nouveau « Bâtiment Médical », qui accueillera les hospitalisations conventionnelles de médecine, un funérarium ainsi que diverses fonctions logistiques essentielles au bon fonctionnement de l'établissement. Ce bâtiment permettra de regrouper et de rationaliser plusieurs activités aujourd'hui dispersées, dans une perspective d'optimisation des flux, de confort des usagers et d'efficacité organisationnelle. De plus le projet vise à améliorer les standards d'accueil des patients notamment par la création de chambres simples équipées de douches (amélioration des conditions d'hébergement).

Ce projet constitue la première étape d'un schéma directeur immobilier plus vaste, qui prévoit à terme la restructuration du bâtiment Tripode d'ici minimum 5ans, structure historique de l'hôpital devenu très vétuste (réseaux, sécurité incendie, accessibilité PMR, thermique, confort hôtelier ...). L'extension sera reliée à ce bâtiment par des galeries de liaison, afin d'assurer une continuité fonctionnelle entre les différentes entités hospitalières.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans un contexte urbain et géographique contraint, avec un site implanté en pente, à proximité immédiate du centre-ville. Il prend en compte ces spécificités en intégrant des enjeux d'accessibilité, d'intégration urbaine et de respect de l'environnement, notamment à travers la réalisation d'études environnementales confiées au bureau d'études B3e.

Enfin, cette extension s'inscrit dans une dynamique continue de modernisation portée par l'établissement depuis plusieurs années, qui a déjà vu la réalisation de nombreuses infrastructures nouvelles : création de plateaux techniques, unités spécialisées, services ambulatoires, et équipements médicaux de pointe. Le projet vise ainsi à adapter l'hôpital aux besoins actuels et futurs de la population du territoire, en garantissant une prise en charge de qualité dans un environnement adapté aux exigences contemporaines du secteur hospitalier.

## 4.3 DESCRIPTION DU PROJET

### 4.3.1 Contexte et genèse du projet

Le projet d'extension du CHPM s'inscrit dans la continuité d'un schéma directeur immobilier (SDI) élaboré en 2017. Bien que le plateau technique du bâtiment principal (Hôpital Général MCO) reste performant, le Tripode – structure historique – présente des limites architecturales et fonctionnelles importantes. Son agencement ne permet pas de répondre aux standards actuels, notamment en matière de chambres individuelles.

Face à ces constats, un scénario de reconstruction partielle a été retenu, visant à replacer les activités de consultation, d'ambulatoire et d'hospitalisation dans le nouveau bâtiment connecté au noyau central,

Après de nouveaux échanges avec l'ARS en 2019 et 2020, le projet a été révisé et réactivé en 2021, avec des adaptations budgétaires et fonctionnelles.

## 4.3.2 Évolution et redéfinition du périmètre du projet

### 4.3.2.1 Etude d'implantation sur d'autres sites (2017-2022)

Une étude d'implantation sur différents sites a été effectuée afin d'identifier des alternatives. Les principaux facteurs ayant orienté le choix retenu relèvent de considérations fonctionnelles, de la configuration en pente du terrain, ainsi que de la nécessité d'assurer un raccordement optimal avec les niveaux adaptés du Tripode.

### 4.3.2.2 Préprogrammation et études (2022)

Des groupes de travail ont permis d'établir :

- Un préprogramme détaillé avec les surfaces nécessaires,
- Une étude de faisabilité intégrant les coûts projetés, revus à la hausse en raison du contexte économique.

### 4.3.2.3 Nouvelles orientations

Face à l'augmentation des coûts, le projet a été redimensionné :

- Limitation des constructions neuves à l'essentiel (hospitalisations de médecine, funérarium, logistique),
- Maintien des trois ailes du Tripode, qui accueilleront les activités ambulatoires initialement prévues dans l'extension.

## 4.3.3 Choix du site d'implantation de l'extension

Cinq localisations potentielles ont été étudiées. Le site 5, situé sur le parking général de l'établissement, a été retenu car il présente :

- Une possibilité de construction sans phase préalable de démolition,
- Une connexion directe au noyau central du Tripode,
- Une bonne accessibilité piétonne.

Inconvénients du site :

- Topographie complexe,
- Nature du sol contraignante en bordure de pente,
- Allongement du bâtiment pouvant limiter la fonctionnalité.

Malgré ces contraintes, ce scénario a été validé par l'ARS en juillet 2023 car il permet de respecter l'enveloppe budgétaire initiale du SDI et de répondre efficacement au besoin de liaisonnement avec le tripode (activités ambulatoires, plateau technique).

## 4.3.4 Description du projet architectural

### 4.3.4.1 Organisation générale du projet

Le projet est organisé en deux grandes phases :

- Construction d'un nouveau bâtiment de 8739 m<sup>2</sup> SDP (< 10 000 m<sup>2</sup> SDP), destiné à :
  - L'hospitalisation conventionnelle de médecine,
  - Un funérarium,
  - Des fonctions logistiques.

#### 4.3.4.2 Liaisons entre les bâtiments

Le nouveau bâtiment sera connecté fonctionnellement au Tripode via plusieurs galeries. Une galerie existante en sous-sol 2 sera réutilisée ; trois autres galeries seront créées pour relier différents niveaux entre l'extension et le Tripode (RDC à R+2).

#### 4.3.5 Détail du nouveau bâtiment

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'hospitalisation de médecine réparti sur cinq niveaux. Le sous-sol sur 2 niveaux accueillera le funérarium (R-1) ainsi que divers locaux logistiques et techniques (R-2), et reposera sur un vide sanitaire partiel. Ces deux niveaux inférieurs auront un impact limité sur le terrain.

Au niveau intermédiaire sera installé le quartier général logistique, ainsi que des locaux techniques complémentaires. Le rez-de-chaussée sera consacré à plusieurs unités de soins regroupant la neurologie, la médecine polyvalente et infectiologie, ainsi que la rhumatologie.

Le premier étage sera dédié aux spécialités de pneumologie et de gastro-endocrinologie, tandis que le deuxième étage rassemblera les services de gériatrie, d'oncologie-hématologie et de cardiologie. Enfin, la toiture-terrasse sera réservée aux fonctions techniques du bâtiment.

La description précise de l'organisation fonctionnelle et des aménagements sera présentée plus en détail dans une partie suivante.

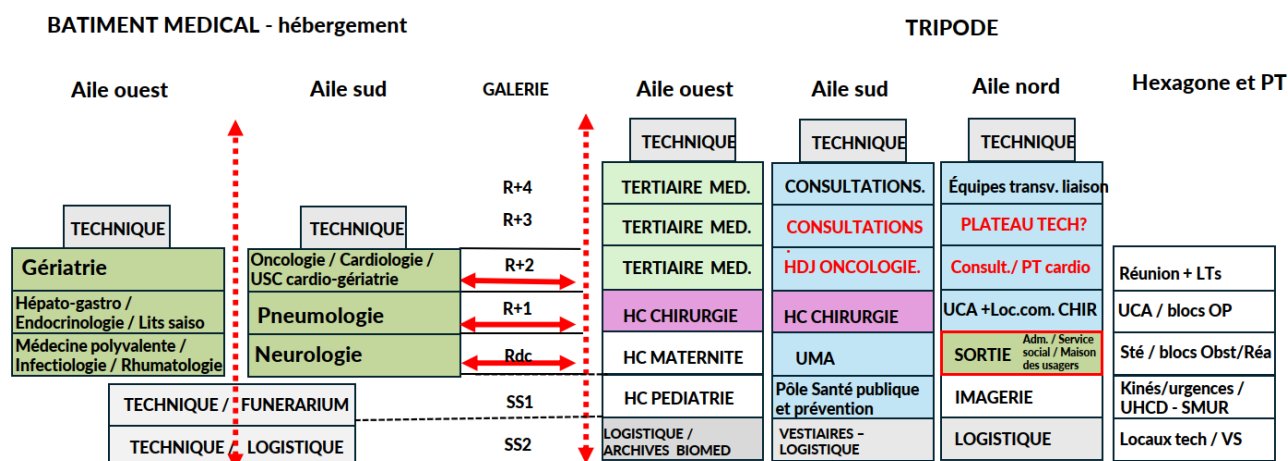


Figure 2 : organigramme du projet

#### 4.3.6 Aménagements extérieurs – VRD

En parallèle de ce projet, le CHPM a prévu des travaux de VRD qui permettront de :

- Réaménager des parkings pour compenser la perte de stationnement liée à la construction,
- Modifier le revêtement de la voirie existante.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas, laquelle a conclu qu'aucune évaluation environnementale complémentaire n'était requise.

##### 4.3.6.1 Phase travaux

Durant la phase de travaux, une attention particulière sera portée au maintien de l'activité hospitalière et à la sécurité des usagers. Les interventions seront organisées de manière à limiter les nuisances sonores, la poussière et les vibrations, tout en préservant la continuité des flux de patients, de visiteurs et de secours.

Le chantier sera isolé de l'hôpital existant par des clôtures et dispositifs de protection, et les accès logistiques seront réorganisés afin de garantir la fluidité des circulations. Un phasage précis et une coordination étroite avec la maîtrise d'ouvrage permettront d'assurer le déroulement du chantier dans les meilleures conditions, sans perturber le fonctionnement du site hospitalier.

#### 4.3.6.2 Phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le bâtiment est conçu pour assurer une organisation fluide et efficace des soins. Les différents services sont répartis par étage afin de regrouper les spécialités médicales et faciliter le travail des équipes soignantes, tout en optimisant les parcours patients. Les circulations logistiques et techniques sont pensées pour être séparées des flux publics, garantissant ainsi la sécurité, l'hygiène et la confidentialité. Relié directement au Tripode par une galerie de liaison, le nouvel édifice fonctionne comme une extension cohérente de l'hôpital existant, permettant une prise en charge harmonisée et continue des patients. Le projet ne prévoit pas de démantèlement à court terme et moyen terme.

#### **4.4 À QUELLE(S) PROCEDURE(S) ADMINISTRATIVE(S) D'AUTORISATION LE PROJET A-T-IL ETE OU SERA-T-IL SOUMIS ?**

Le projet sera soumis à la loi sur l'eau conformément à l'article R214-1 du Code de l'Environnement. Il sera réalisé sur l'emprise du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix. Une première déclaration d'antériorité relative au réseau existant a été déposée en 2020 pour la partie basse du site. Un second dossier, couvrant le reste du site, a été déposé en juin 2025 et pris en compte par la Police de l'eau de la DDTM du Finistère (**cf. annexe à la présente notice**).

La Maîtrise d'Ouvrage déposera un porté à connaissance afin de présenter le projet et les éventuelles mesures de compensation liées aux nouvelles surfaces imperméabilisées.

Dans ce cadre, le CHPM s'est engagé dans un schéma global de gestion des eaux pluviales, se traduisant notamment par la déconnexion des eaux du secteur haut du site et leur infiltration via des massifs drainants réalisés sous les nouveaux parcs de **stationnement (cf. déclaration d'antériorité et examen au cas par cas des stationnements)**.

Le projet étant soumis à examen au cas par cas, il devra donc faire l'objet d'une étude d'évaluation des incidences Natura 2000. Cependant, il est à noter que cette évaluation des incidences doit être proportionnée au projet et que le contenu dépendra donc des impacts potentiels sur un ou des sites Natura 2000.

Pour information, le projet fera l'objet d'une demande de dérogation "espèces protégées" et d'une déclaration au titre des ICPE, conformément à la réglementation en vigueur.

#### **4.5 DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET ET SUPERFICIE GLOBALE DE L'OPERATION**

##### 4.5.1.1 Superficie globale

Le projet de construction du **nouveau bâtiment d'hospitalisation de médecine** au CHPM représente une **Surface Utile (SU) de 5 455 m<sup>2</sup>** et une **Surface Dans l'Œuvre (SDO) de 9 175 m<sup>2</sup>**, hors galerie et Pôle Énergie. En intégrant ces derniers, la **SDO totale atteint 9 523 m<sup>2</sup>**.

Le ratio SDP/SU est de **1,71**, en cohérence avec les standards hospitaliers, compte tenu des contraintes de liaisons avec le Tripode existant.

Le bâtiment s'organise en trois niveaux d'hospitalisation (RDC, R+1 et R+2), deux niveaux techniques/logistiques en sous-sol, et des locaux techniques en toiture.

#### 4.5.1.2 RDC (Rez-de-Chaussée)

- **Fonctions principales** : premier plateau d'hébergement.
- **Organisation** :
  - Accueil mutualisé avec espace familles, salle de staff et bureaux.
  - Chambres toutes accessibles PMR, implantées en périphérie avec vues dégagées.
  - Postes de soins centralisés, offrant une surveillance optimale (26m maximum jusqu'aux chambres).
  - Double circulation avec patios apportant lumière naturelle et qualité d'ambiance.

#### 4.5.1.3 R+1 et R+2

- **Fonctions principales** : deux autres plateaux d'hébergement, organisés sur le même schéma que le RDC.
- **Caractéristiques** :
  - Chambres périphériques avec vue extérieure.
  - Circulations de 1,80 m de large avec élargissements ponctuels à 2,40 m permettant le croisement de deux lits.
  - Zones logistiques intégrées à chaque plateau : office alimentaire, locaux linge et déchets, réserves.
  - Bureaux médicaux/paramédicaux et espaces de détente du personnel situés au centre, en proximité immédiate du poste de soins.

#### 4.5.1.4 Sous-sol 1 (SS1)

- **Fonctions principales** : service mortuaire.
- **Caractéristiques** :
  - Entrée dédiée avec parvis paysager en belvédère, 4 places de stationnement familles et emplacements pour convois funéraires.
  - Organisation scindée en deux circuits distincts : public/familles (salons de présentation) et technique (flux des corps).
  - Accessibilité directe depuis les points de montée du noyau central.

#### 4.5.1.5 Sous-sol 2 (SS2)

- **Fonctions principales** : logistique centrale.
- **Caractéristiques** :
  - Aire logistique existante surplombée par l'aile ouest du bâtiment.
  - Maintien des flux ambulances et logistiques, avec création de 5 places dédiées aux ambulances au droit de l'accès SS1.
  - Connexion directe à la galerie de liaison avec la cuisine centrale et le Tripode, limitant les distances parcourues.

#### 4.5.1.6 Toiture (R+3 – locaux techniques)

- **Locaux techniques principaux** situés en toiture-terrasse, accessibles par monte-charge.
- Surfaces techniques optimisées : 842 m<sup>2</sup> (hors pôle énergie 154 m<sup>2</sup>) (7,6 % du projet), conformément aux recommandations ANAP/CSIS.

#### 4.5.1.7 Pôle Énergie

- Implanté au sud du bâtiment, à l'emplacement du parking visiteurs (impact limité : -17 places).

- Extérieur au bâtiment médical mais alimentant l'hôpital général (tripode + extension) et le bâtiment médical, en chaleur.
- Ce positionnement optimise les raccordements futurs (ex. laboratoire pharmaceutique) et réduit l'impact environnemental

#### 4.6 LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe sur la commune de Morlaix, au sein du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix. Cette commune est située dans le département du Finistère (29) au sein de la région Bretagne. Le territoire communal s'étend sur 24,82 km<sup>2</sup>.

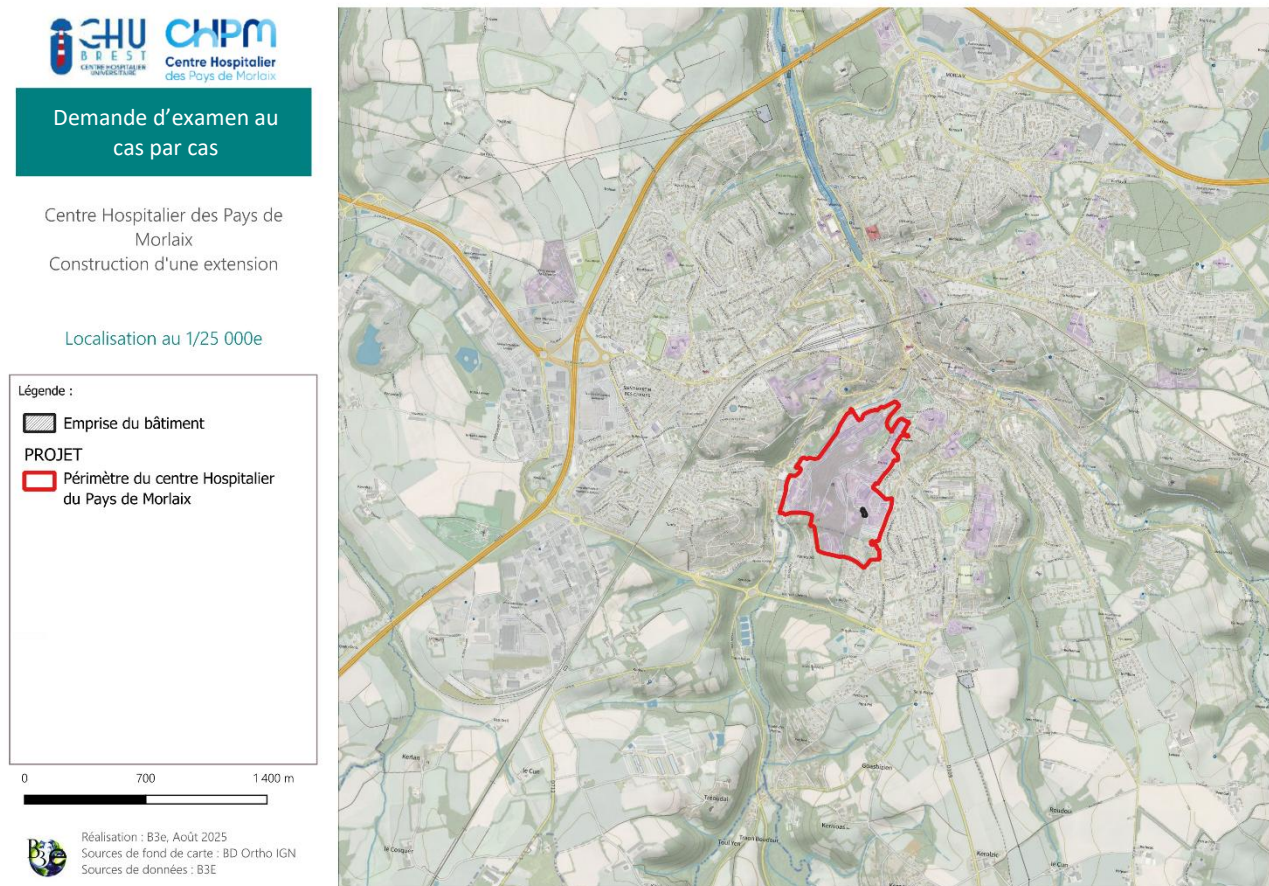


Figure 3 : Carte au 1/25 000e de la localisation du site du projet.

#### 4.7 S'AGIT-IL D'UNE MODIFICATION/EXTENSION D'UNE INSTALLATION OU D'UN OUVRAGE EXISTANT ?

Ce projet comprend la création d'un nouveau bâtiment hospitalier (extension du CH des Pays Morlaix).

## 5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE

### 5.1.1.1 ZNIEFF :

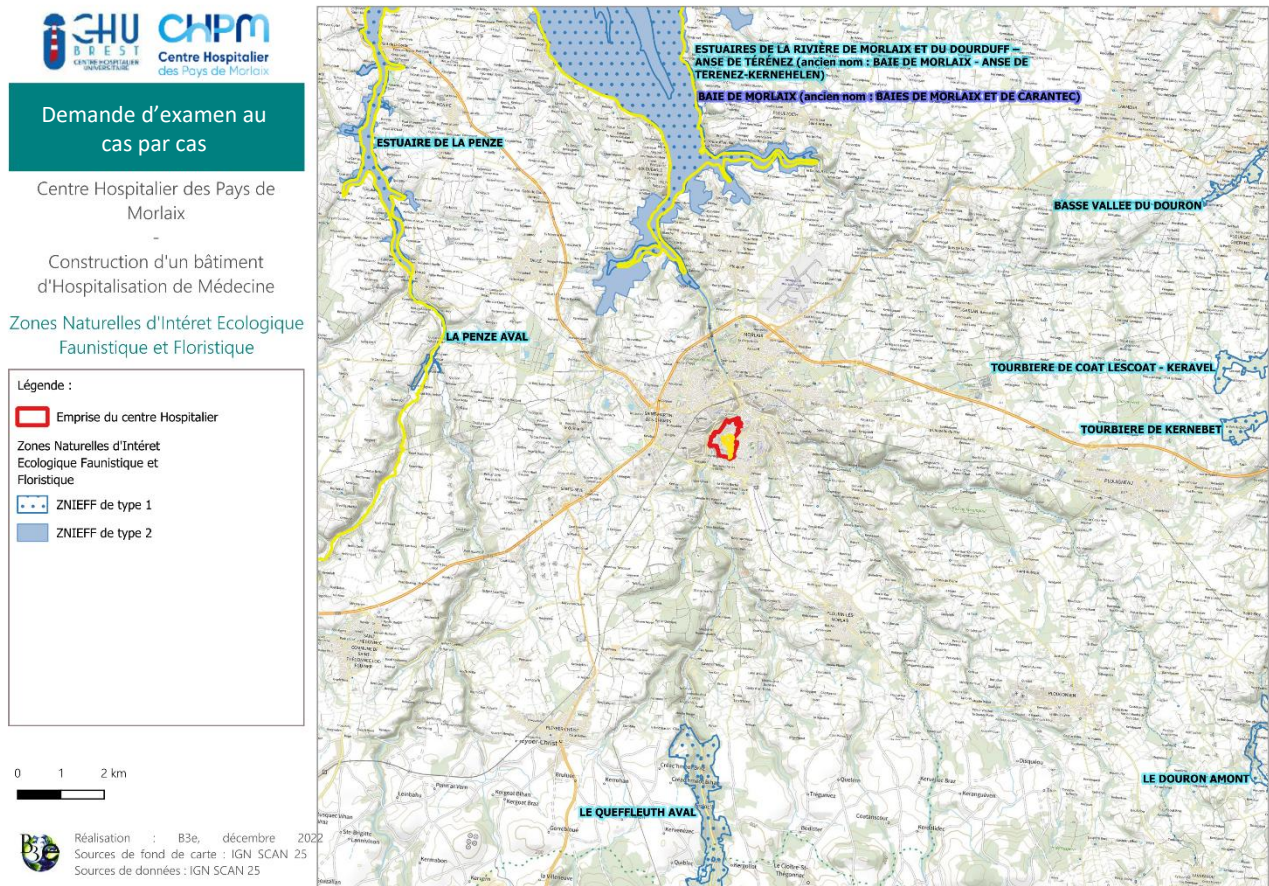


Figure 4 : Carte des ZNIEFF à proximité du projet

Le site d'étude n'est pas situé à proximité direct de ZNIEFF de type I et II.

La ZNIEFF I la plus proche est :

- La BAIE DE MORLAIX (ancien nom : BAIES DE MORLAIX ET DE CARANTEC) à 3,6 km

La ZNIEFF II la plus proche est :

- L'ESTUAIRE DE LA RIVIERE DE MORLAIX ET DU DOURDUFF – ANSE DE TÉRÉNEZ (ancien nom : BAIE DE MORLAIX - ANSE DE TERENEZ-KERNEHELEN) à 3,6 km

### 5.1.1.2 Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Les communes de Morlaix, Saint-Martin-Des-Champs et Plourin-Lès-Morlaix sont soumises à des débordements de cours d'eau engendrant des inondations sur des sites habités. En réponse à ces inondations le territoire a mis en place un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, approuvé le 21 juin 2000. Il définit les zones à enjeux présents sur le territoire ainsi que les dispositions et prescriptions à mettre en place.

Trois zones sont définies en fonction de leurs expositions aux risques d'inondation :

- Les Zones Rouges (ZR) : correspondent aux zones susceptibles d'être inondées par un aléa centennal, de laquelle est déduite la zone orange (elle comprend les secteurs urbanisés connaissant les aléas les plus forts ainsi que les secteurs d'expansion des crues peu ou pas urbanisés quel que soit l'aléa).
- Les Zones Oranges (ZO) : correspondent au centre urbain situé sous la cote de référence quel que soit le niveau de l'aléa.
- Les Zones Blanches : aussi appelées Zone Non Directement Exposée (ZNDE), sont celles situées au-delà de la zone inondable, et normalement non soumise au risque d'inondation. Cette zone correspond aux bassins versants des rivières et de leurs affluents. Elle est susceptible, de par sa configuration et ses aménagements, d'aggraver les crues et les conséquences des inondations. Des dispositifs pourront y être mis en œuvre afin de limiter les conséquences des fortes pluies.

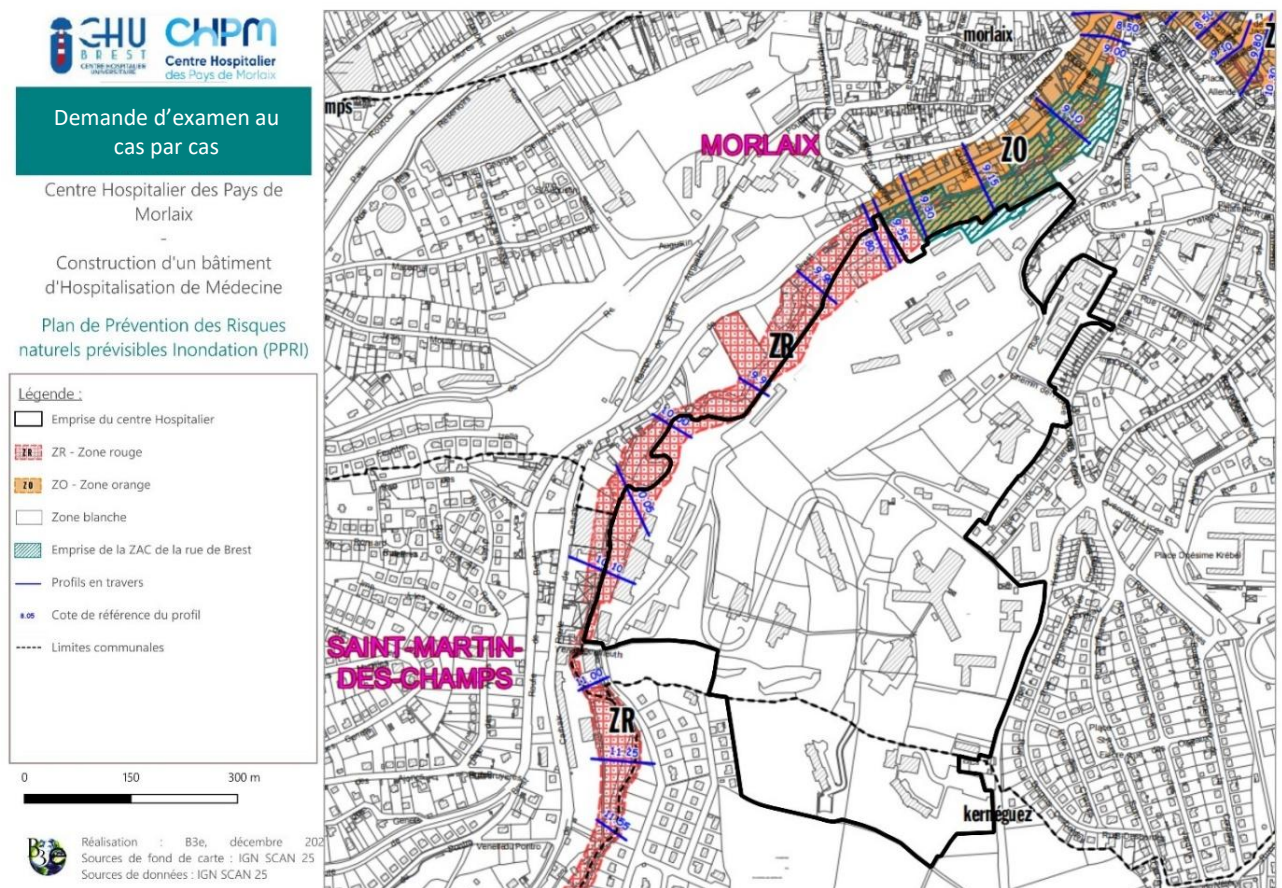


Figure 5 : Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) autour du site d'étude

Le site du centre hospitalier se situe principalement en zone blanche. Seule la bordure nord-ouest, située en bordure du Queffleuth est située en zone rouge.

Par la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales et l'infiltration en place, le projet permet de réduire une large charge hydraulique directe sur la rivière située en aval du site.

#### 5.1.1.3 Monuments classés et sites inscrits

Concernant les sites classés, inscrits et monuments historiques, il est possible de noter :

- ❖ La présence d'une servitude des immeubles monuments historiques au nord-est du site d'étude, l'immeuble en question est l'immeuble 13 rue Longe (qui concerne spécifiquement les bâtiments en totalité avec leurs décors intérieurs - à l'exclusion d'un abri de jardin récent- la cour et l'ancien jardin avec leurs terrasses, escaliers, murs de soutènement et de clôture) ;
- ❖ La présence d'un site inscrit à environ 210 mètres à vol d'oiseaux du site d'étude, ce site correspond à un ensemble urbain, dont l'inscription en site classé date du 17 juin 1965.

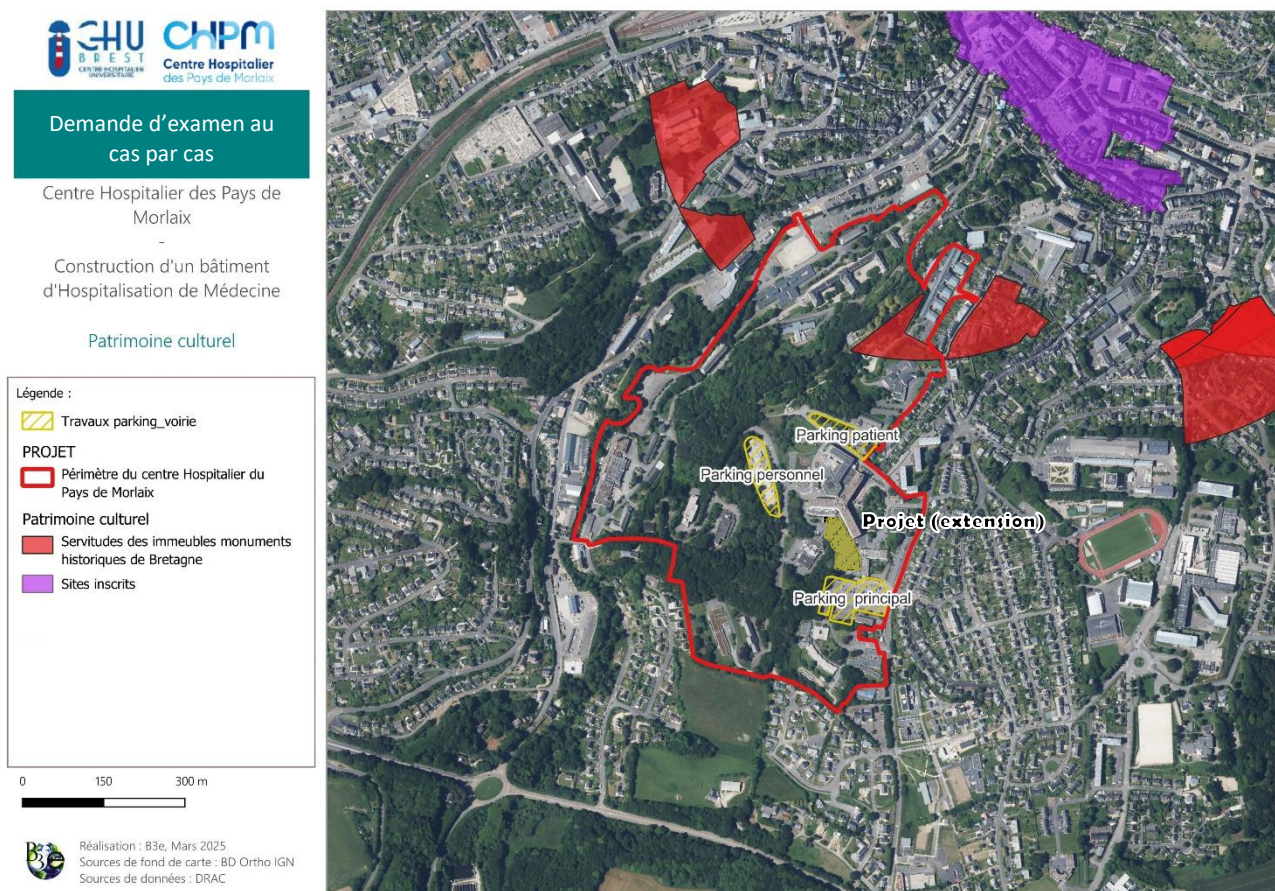


Figure 6 : Patrimoine culturel (source : B3E, DRAC)

## 6. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE AU VU DES INFORMATIONS DISPONIBLES

### 6.1 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

#### 6.1.1.1 Le projet est-il excédentaire en matériaux ?

Le projet n'est pas excédentaire en matériaux, il a même été rationalisé pour réduire au maximum les quantités utilisées, tout en conservant la fonctionnalité et la performance attendues.

De plus, une stratégie de gestion des déchets sera mise en place sur le chantier : réduction à la source (réemploi des déblais, calepinage précis), tri sélectif sur site selon la règle des 7 flux, et valorisation via des filières spécialisées. Chaque type de déchet (plastique, bois, métal, carton, verre, inertes...) bénéficie d'un traitement adapté, avec une traçabilité complète pour limiter l'impact environnemental.

#### 6.1.1.2 Le projet est-il déficitaire en matériaux ?

Le projet n'est pas déficitaire en matériaux : les besoins sont couverts, avec une optimisation des quantitatifs et un recours réduit aux biosourcés.

#### 6.1.1.3 Le projet est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable et assainissement ?

Le projet de VRD mené en parallèle par le Centre Hospitalier prévoit la collecte des eaux pluviales (EP) et des eaux usées (EU) du bâtiment dans les futurs réseaux à poser ; une note de calcul EU est en cours (voir annexe). Il en est de même pour l'alimentation en eau potable (AEP). Le projet est ainsi en adéquation avec les ressources disponibles et les équipements d'AEP et d'assainissement (cf. dossier d'antériorité "loi sur l'eau").

Implanté sur des emprises déjà construites et imperméabilisées, le projet n'augmente pas les débits de ruissellement. Mieux, l'ensemble "bâtiment médical + aménagement des stationnements" améliore la gestion des EP et vise la déconnexion totale du haut du site grâce à des massifs d'infiltration intégrés aux parcs de stationnement (cf. dossier d'antériorité "loi sur l'eau" et note jointe)

#### 6.1.1.4 Biodiversité : faune, flore, habitats

Le projet de construction du bâtiment d'hospitalisation ne se situe pas directement dans une zone Natura 2000, ZNIEFF ou ENS, et n'entraîne donc pas d'impact majeur sur des espaces naturels à forts enjeux. En grande majorité, il ne génère pas d'atteinte significative aux continuités écologiques. Cependant, une petite partie de l'emprise projetée recoupe l'habitat de l'Escargot de Quimper, espèce protégée et patrimoniale. Le projet impacte moins de 2% de la zone de répartition des escargots de Quimper. Afin de respecter la réglementation, une demande de dérogation relative aux espèces protégées est actuellement engagée, assortie de mesures de suivi et de compensation adaptées. **(cf. dossier dérogation espèces protégées).**

Un diagnostic écologique du site a été réalisé afin de bien identifier les enjeux. **(cf. diagnostic écologique)**

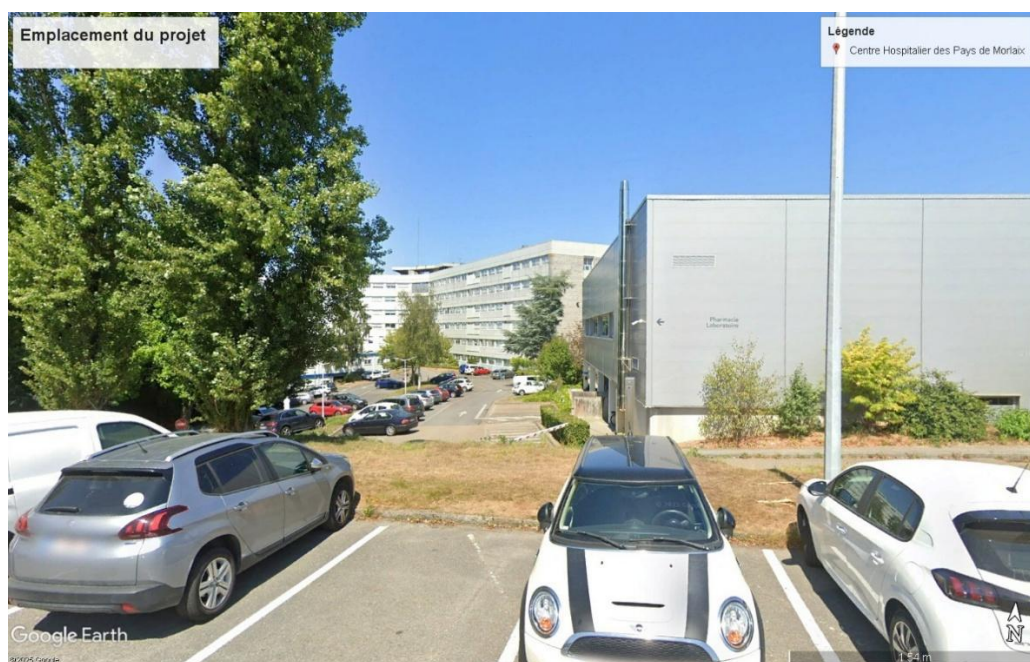


*Figure 7 : Photographie de l'emplacement du site du projet (source : Google Earth Pro)*

De plus, des études pédologiques ont été menées sur le site à proximité de la zone concernée par les travaux, et aucun sondage n'a révélé la présence de sols typiques des zones humides.



*Figure 8 : Résultat des sondages pédologiques (source : B3E)*

#### 6.1.1.5 Les sites Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est situé à proximité direct du projet.

Le site Natura 2000 directive habitat/oiseaux le plus proche est la baie de Morlaix à 3,6 km comme le montre la carte ci-après.

Il n'y aura donc pas d'impact sur les sites Natura 2000.

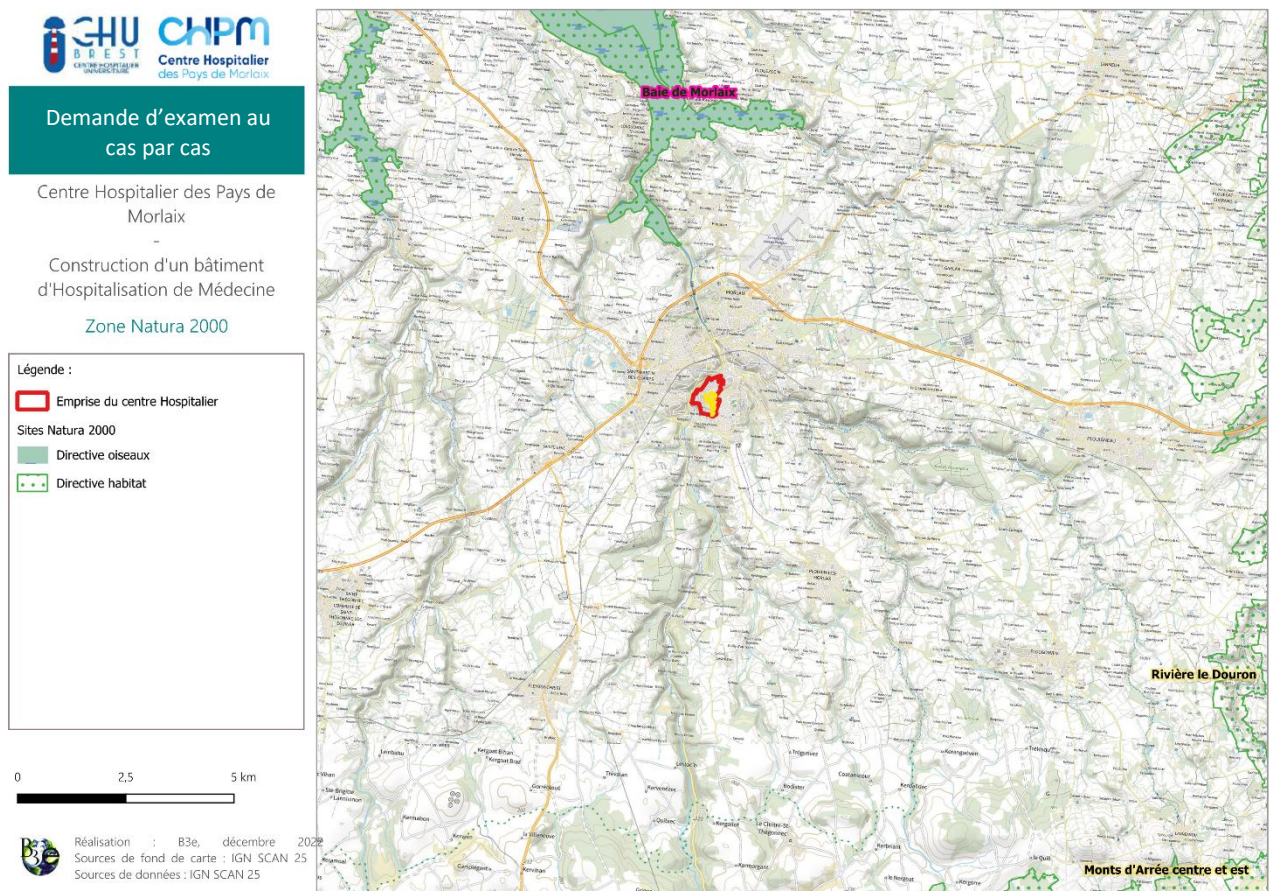


Figure 9 : Carte des sites Natura 2000 à proximité du projet

#### 6.1.1.6 Le projet engendre-t-il une consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Le projet est réalisé sur un site déjà anthropisé/urbanisé. Il n'y aura donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.

#### 6.1.1.7 Engendre-t-il des risques sanitaires et est-il concerné par des risques sanitaires ?

Le projet est bien concerné par des risques sanitaires, inhérents à toute opération hospitalière, mais ceux-ci ont été identifiés et font l'objet de mesures spécifiques. La conception privilégie des matériaux faiblement émissifs (A+), une ventilation renforcée et un suivi strict de la qualité de l'air intérieur. En phase chantier, des protocoles rigoureux limitent les poussières, nuisances et risques aspergillaires. Les réseaux d'eau et d'air sont dimensionnés pour prévenir tout risque infectieux. Ainsi, les risques sanitaires sont maîtrisés et réduits au minimum, garantissant la sécurité des patients, des usagers et du personnel.

#### 6.1.1.8 Déplacements / Trafics

Le projet va engendrer des flux et des déplacements probablement plus importants lors de la phase chantier mais en phase d'exploitation, cela n'apportera pas plus de trafics et de déplacements qu'en situation actuelle car le projet est situé dans une zone déjà urbanisée et concerne un centre hospitalier où les flux et les déplacements sont déjà existants. Une restructuration des voiries et parkings est prévue et permettra d'intégrer la modification des flux.

#### 6.1.1.9 Bruits

L'intensification de l'activité du site pourrait entraîner une intensification du bruit existant en phase chantier. Cependant, le projet est situé dans une zone déjà urbanisée, l'impact sera donc faible en phase exploitation. Le projet est concerné par la problématique du bruit, mais il n'est pas en lui-même une source majeure de nuisances sonores. La conception intègre dès l'origine des objectifs acoustiques stricts afin de respecter la réglementation en vigueur dans les établissements de santé et d'assurer le confort des usagers comme des riverains. Des dispositions spécifiques sont prévues pour limiter les bruits extérieurs, les transmissions sonores entre locaux, les bruits d'impact et les bruits d'équipements techniques. Ainsi, le projet garantit une ambiance acoustique maîtrisée, adaptée aux besoins de discrétion, de repos et de qualité de soin.

#### 6.1.1.10 Emissions lumineuses

Le projet n'entraînera pas d'augmentation significative des émissions lumineuses, le site étant déjà artificialisé et occupé par un parc de stationnement. L'impact attendu sur l'environnement lumineux peut ainsi être considéré comme nul.

### 6.2 LES INCIDENCES DU PROJET IDENTIFIEES AU 6.1 SONT-ELLES SUSCEPTIBLES D'ETRE CUMULEES AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVEES ?

Aucun effet significatif n'a été mis en évidence dans le cadre de ce projet. L'extension du CH des Pays de Morlaix empiète très légèrement (moins de 2%) sur un habitat occupé par l'escargot de Quimper (*Elona quimperiana*), espèce protégée au niveau national. Un dossier de demande de dérogation à la protection des espèces est actuellement en cours de préparation, conformément à la réglementation en vigueur. **(cf. dossier dérogation espèces protégées et notice paysagères GCC)**

Il convient de noter que la majeure partie de l'emprise du projet se situe sur une zone déjà artificialisée, limitant ainsi les impacts potentiels sur les milieux naturels.

Par ailleurs, aucun effet cumulatif n'a pu être démontré avec le projet de réaménagement des voiries et des espaces de stationnement avoisinants.

### 6.3 LES INCIDENCES DU PROJET IDENTIFIEES AU 6.1 SONT-ELLES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES EFFETS DE NATURE TRANSFRONTIERE ?

Non

### 6.4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RESULTATS DISPONIBLES ISSUS DES EVALUATIONS PERTINENTES DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT REQUISES AU TITRE D'AUTRES LEGISLATIONS APPLICABLES

-

## 6.5 DESCRIPTION, LE CAS ECHEANT, DES MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RETENUES OU MISES EN ŒUVRE POUR EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE (EN Y INCLUANT LES SCENARIOS ALTERNATIFS EVENTUELLEMENT ETUDIES) ET PERMETTANT DE S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACTS RESIDUELS NOTABLES.

À ce stade, aucune incidence notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine n'a été mise en évidence. Toutefois, une attention particulière doit être portée à la présence ponctuelle d'habitats de l'escargot de Quimper, espèce protégée. Une procédure de dérogation spécifique est engagée afin d'assurer le respect de la réglementation et de mettre en place les mesures nécessaires à la préservation de cette espèce. Il est à noter qu'un très faible pourcentage (moins de 2%) de l'aire de répartition des escargots est impactée par le projet (**cf. dossier dérogation espèce protégée et notice paysagère**)

Par ailleurs, une autre aire de répartition de l'escargot de Quimper a été recensée au sein du site hospitalier. En conséquence, et conformément aux pratiques encadrées par la réglementation, le déplacement des habitats pourrait être envisagé dans le cadre de mesures d'évitement ou de compensation.

Dans l'ensemble, si d'autres impacts venaient à être identifiés, des mesures adaptées seraient mises en place selon le principe ERC (éviter, réduire, compenser). En derniers recours, des mesures de compensation pourraient être mises en œuvre afin de neutraliser d'éventuels impacts résiduels. Cette approche garantirait un développement maîtrisé du projet en minimisant son empreinte environnementale et ses effets sur la population.

Des réflexions ont été menées pour réduire et éviter les effets négatifs. Elles ont abouti à des décisions visant à contourner les espaces naturels et à limiter l'emprise du projet au strict minimum, en fonction des besoins du site.

## 7. AUTO-EVALUATION (FACULTATIF)

Au regard du faible impact environnemental apparent du projet et de la nature de l'occupation actuelle des sols, située dans une zone déjà urbanisée et largement artificialisée, il ne semble pas pertinent d'engager une évaluation environnementale approfondie. L'intégration du projet dans un tissu urbain existant, combinée à son insertion dans un site fortement anthropisé, limite en effet la portée de ses incidences sur l'environnement.

Le projet s'appuie par ailleurs sur une démarche anticipative et documentée, fondée sur de nombreux travaux et études environnementales déjà menés. Un diagnostic environnemental complet incluant un inventaire faune-flore sur quatre saisons a été réalisé. De même, un dossier « loi sur l'eau » a été déposé, intégrant la déconnexion des eaux pluviales du secteur haut du site, ainsi que des études de dimensionnement pour les rejets d'eaux usées. Ces démarches traduisent une maîtrise des principaux enjeux et garantissent une prise en compte rigoureuse des facteurs environnementaux dès la phase de conception. S'agissant de la biodiversité, une attention particulière a été portée à la présence ponctuelle de l'escargot de Quimper, espèce protégée dont l'habitat recoupe de façon marginale l'emprise du projet. Conformément à la réglementation, un dossier de dérogation « espèce protégée » sera déposé afin d'encadrer les éventuels impacts résiduels. En complément, une autre aire de répartition de cette espèce a été recensée au sein du site hospitalier, ce qui permet d'envisager, si nécessaire, des mesures d'évitement ou de relocalisation adaptées.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une vision institutionnelle de densification raisonnée de la zone urbanisée, motivée par des enjeux fonctionnels et hospitaliers. Cette stratégie, mise en œuvre depuis plusieurs décennies, a permis de préserver et de valoriser un vaste espace naturel forestier, aujourd'hui l'un des plus importants en cœur de ville à Morlaix. Les nouveaux aménagements – qu'il s'agisse des parcs de stationnement ou du bâtiment médical – sont conçus en cohérence avec cette logique : ils anticipent les contraintes, limitent les impacts et s'inscrivent dans une dynamique de développement équilibré, conciliant modernisation des infrastructures et préservation de l'environnement.